



Appel de soumissions

Pour la réalisation d'un projet d'analyses sectorielles sur
l'emploi des travailleuses et travailleurs de 45 ans et plus



Introduction

Le Comité consultatif pour les travailleuses et travailleurs de 45 ans et plus

Le Comité consultatif pour les travailleuses et travailleurs de 45 ans et plus (ci-après CC45+) est l'un des huit comités représentatifs du marché du travail québécois qui a pour mandat d'informer et de conseiller la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) sur les moyens à prendre pour faciliter l'intégration, la réintégration et le maintien en emploi des travailleuses et travailleurs de 45 ans et plus.

Le CC45+ a pour mandat de :

- Travailler à cerner les différentes problématiques des travailleuses et des travailleurs de 45 ans et plus en emploi et en recherche d'emploi, ainsi que de documenter les difficultés que ce groupe peut rencontrer en ce qui concernant l'intégration, la réintégration et le maintien en emploi et dans l'emploi ;
- Promouvoir et appuyer l'intégration et la réintégration des 45 ans et plus sur le marché du travail, leur maintien en emploi, ainsi que le développement de l'emploi et de l'entrepreneuriat ;
- Collaborer à l'établissement des priorités d'action d'Emploi-Québec ;
- Participer au suivi et à l'évaluation des modes d'intervention utilisés.

Le CC45+ est composé de représentantes et représentants des centrales syndicales, des employeurs, des organismes spécialisés en employabilité et de CSMO.

Contexte de réalisation et objectif du projet

Dans un contexte de vieillissement de la main-d'œuvre et de préoccupations croissantes concernant la rétention des travailleuses et travailleurs expérimentés, le CC45+ souhaite réaliser des analyses sectorielles visant à mieux comprendre les facteurs qui influencent la participation (ou non) des travailleuses et travailleurs de 45 ans et plus à des postes spécifiques dans divers secteurs d'activité.

Ce projet s'inscrit par ailleurs dans une démarche collaborative avec les Comités sectoriels de main-d'œuvre (CSMO) concernés par cet enjeu.

Mandat

Exigences générales

Pour être apte à déposer une proposition, le ou la prestataire devra être en mesure de démontrer une expertise reconnue dans la méthode de recherche pertinente pour le projet, ainsi que l'analyse et la réalisation de rapports de recherche.

Mandat

Le prestataire sélectionné devra réaliser une étude approfondie en suivant les étapes ci-dessous :

1. Recherche documentaire et revue de la littérature :

- Collecter et analyser des études, rapports, diagnostics sectoriels, et données existants sur l'emploi des travailleuses et travailleurs expérimentés (45+) dans divers secteurs.
- Cartographier les secteurs d'activité et les métiers qui bénéficient le plus de l'expertise des travailleuses et travailleurs expérimentés et, au contraire, ceux qui en bénéficient le moins, le tout en tenant compte des tendances actuelles et futures du marché du travail (transitions numérique, écologique et démographique). La cartographie nous permettra de sélectionner les secteurs qui seront l'objet des étapes suivantes.

2. Analyses sectorielles :

- Proposer une méthodologie de recherche qui permette de répondre aux objectifs du projet et de mieux comprendre les pratiques en place dans différents secteurs.
- Identifier les points communs ou les différences perceptibles entre les secteurs et métiers identifiés (compétences, conditions de travail, exigences à l'emploi, etc.)
- Explorer la situation des travailleuses et travailleurs expérimentés dans les secteurs sélectionnés, notamment en ce qui a trait aux facteurs favorisant ou entravant leur rétention (par exemple : valorisation, conditions de travail, flexibilité et absence de pénibilité).
- Identifier les obstacles rencontrés par les 45+ dans le maintien en emploi ou dans l'emploi dans certains secteurs, ainsi que dans leur transition vers d'autres secteurs.

3. Analyse comparative des secteurs :

- Réaliser une analyse comparative entre secteurs, notamment des facteurs spécifiques qui favorisent ou non la rétention des travailleuses et travailleurs expérimentés.

- Réaliser des entretiens et/ou groupes de discussion avec des personnes œuvrant dans les secteurs sélectionnés pour recueillir leur perception de la situation
- Identifier les secteurs les plus performants en termes de rétention des travailleuses et travailleurs expérimentés et les stratégies spécifiques utilisées, le cas échéant.

4. **Documentation des trajectoires intersectorielles :**

- Analyser les mouvements des travailleuses et travailleurs expérimentés entre différents secteurs, notamment les facteurs qui favorisent ou limitent ces déplacements.
- Cartographier les trajectoires typiques et atypiques, et proposer des recommandations pour faciliter les transitions intersectorielles tout en maximisant la rétention de l'expertise.

5. **Élaboration de recommandations :**

- Proposer des recommandations spécifiques aux secteurs étudiés pour améliorer les pratiques de rétention des travailleuses et travailleurs expérimentés, en tenant compte des particularités sectorielles et des défis identifiés.
- Si possible, suggérer des solutions innovantes pour accroître la présence des travailleuses et travailleurs expérimentés dans les secteurs où leur présence est moins importante.

6. **Présentation des résultats :**

- Fournir un rapport final comprenant une analyse détaillée, des conclusions et recommandations pour les secteurs sélectionnés.
- Participer à une présentation orale des résultats devant le comité de pilotage du CC45+, ainsi que les partenaires invités.

La révision linguistique du rapport final est la responsabilité du ou de la soumissionnaire.

Livrables

Les livrables attendus sont :

- Un plan détaillé de la méthodologie en début de mandat, accompagné d'un échéancier ;
- Une première ébauche de rapport à mi-mandat ;
- Un rapport final comprenant les éléments listés ci-haut ;
- Une présentation (format PowerPoint) qui dévoilera les faits saillants de l'analyse
- Un résumé exécutif des résultats principaux.

Tous les documents devront être déposés sous forme électronique.

Contenu de la proposition

Conditions de soumission

Les propositions de projets doivent présenter, de façon détaillée, les éléments suivants :

- L'expertise pertinente du ou de la soumissionnaire et l'expérience des personnes impliquées dans le projet, ainsi que la capacité de relève ;
- La compréhension du mandat ;
- Une description détaillée de la méthodologie d'élaboration et de validation des livrables ;
- Un calendrier des livrables avec les échéanciers associés ;
- Une proposition budgétaire détaillée.

Les coûts estimés devront être présentés, sous forme de tableau, en indiquant pour chacune des étapes et des livrables les items suivants : heure/personnes, honoraires, dépenses afférentes et total par tâche et par étape.

Critères de sélection

Les soumissions seront évaluées en fonction des critères suivants :

- la compréhension du mandat et des enjeux sectoriels ;
- l'expertise démontrée dans la réalisation d'études similaires ;
- la méthodologie proposée ;
- la qualité et pertinence des livrables proposés ;
- le budget et l'échéancier proposés.

Procédures de soumission

Propriété de la proposition

La proposition ainsi que les documents afférents demeureront la propriété exclusive du CC45+ et ne seront pas retournés.

Durée et validité de la proposition

La proposition devra demeurer valide pour une période de soixante (60) jours de calendrier à compter de la date d'ouverture de l'appel de propositions.

Coût et préparation de la proposition

Tous les coûts de préparation des propositions sont à la charge exclusive du soumissionnaire.

Réserve

Le CC45+ ne s'engage pas à retenir la plus basse ni aucune des propositions reçues dans le cadre de cet appel de propositions.

Dépôt des soumissions

La proposition originale doit être transmise par courriel avant le 12 novembre à l'adresse suivante : cc45plus@gmail.com.

Pour toute question concernant cet appel d'offres, veuillez contacter la coordonnatrice du CC45+, Lucile Bougon-Souffrin, à cette adresse courriel ou au (514) 699-6274.

Un contrat sera ultérieurement signé entre le soumissionnaire choisi et le requérant.